Fédération Française d'Equitation

MODALITES DE SELECTION

Championnat d'Europe Seniors
CASTIGLIONE DEL LAGO (ITA)
21 Juin 2025

31/03/2025

Généralités

Quotas participants :

Nombre de participants max	Individuels	Résultats de l'équipe
5	5	3 meilleurs résultats individuels

Les modalités de sélections pour les cavaliers de l'Equipe de France sont composées de critères de qualifications définis par la Fédération Equestre Internationale ainsi que des critères mis en place par la Fédération Française d'Equitation.

QUALIFICATION FEI

Période de qualification :

Début : 22 Avril 2023

Fin : 22 Avril 2025

Période d'engagement :

Nominative : 14 Mai 2025

Définitive : 04 Juin 2025

Critères de qualification minimum

Chevaux et cavaliers :

1) Les chevaux et cavaliers doivent être qualifiés pour CEI3*

2) Les chevaux et cavaliers doivent avoir terminé avec succès 2 CEI3* dont une en couple.

La course en couple doit être terminée dans la période de qualification et sur la distance de 160km sur une journée.

La deuxième CEI3* peut être réalisée avant la période de qualification, sur une CEI3* de 2 jours ou une CEI3* avec une distance inférieure à 160km.

3) Les chevaux sont âgés de 9 ans minimum.

MODALITES DE SELECTION FFE

- Les couples remplissant les critères de qualifications FEI et ceux établis par la FFE seront sélectionnables. Les cavaliers pourront suivre plusieurs modalités de sélection :

1) Les couples doivent être présents sur une des deux courses de présélection.

2) Un cavalier peut faire participer une deuxième monture sur les deux courses de présélection avec un cavalier de son choix. Le sélectionneur national doit en être informé.

3) Les couples ayant au cours de l'année 2023 ou 2024 performés sur une CEI3* 160 km pourront être présélectionnés en participant à une autre épreuve à condition d'avoir mis en place un programme individualisé **validé** par le sélectionneur national et acté par écrit auprès de la FFE.
Ces cavaliers peuvent également participer aux modalités 1 ou 2 précisées ci-dessus.

Ces contrats minimums s'appliquent pour les 3 modalités de sélections :

a) Les chevaux retenus devront être présentés le lendemain matin au Sélectionneur National et au Vétérinaire de l'Equipe de France. S'ils ont été médicalisés entre la fin de la course et la présentation du lendemain, le staff fédéral doit en être obligatoirement informé.

b) Ces chevaux feront l'objet d'un suivi personnalisé.

- Courses de présélection :

  - CEI2* Saint Barthélémy : 21/22 mars 2025
  - CEI2* Saumur : 11/12 avril 2025

- Stage de sélection :

  - Du 20 au 22 mai 2025 à Compiègne : 10 cavaliers et 14 chevaux maximum seront convoqués.

- Pour être sélectionné il faut :

  - Remplir les modalités de qualification fixées par la FEI ;
  - Avoir rempli les contrats minimums déterminés dans les modalités ci-dessus ;
  - Participer, sur convocation de la FFE, au stage de sélection ;
  - S'intégrer dans le collectif ;
  - Avoir signé la charte du sportif de haut niveau
  - Avoir la volonté de tout mettre en œuvre pour réussir cette échéance.

La sélection des cavaliers est proposée au DTN par le Sélectionneur National après examen des chevaux par le vétérinaire de l'équipe de France.

Les sélections sont annoncées lors d'un échange oral, aux cavaliers non sélectionnés de la liste nominative puis aux cavaliers sélectionnés et enfin aux médias et au grand public, au plus tard le jour de la date des engagements définitifs.

Sur proposition du Sélectionneur National, la DTN peut inviter des couples n'ayant pas satisfait aux critères de présélection, à participer au stage de sélection.

Toute situation susceptible de constituer un conflit d'intérêt lors de la sélection d'un couple, doit être communiqué à la Fédération et à la Direction Technique Nationale, afin que des mesures spécifiques soient prisent pour garantir l'intégrité du processus de sélection.

31/03/2025